



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	04	28 .11	24
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
22 novembre 2024

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de commune, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 22/11/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRÉSPIN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DARSONVAL Michel, DEROZIERES Jean-Luc, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HONERCHICK Romain, JOBERT Didier, LEGER Walter, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PICOD Gérard, PIOT Bernard, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge

Mandat de procuration : DANGIN Anita à RENARD Régis, DEREPAAS Martine à PICOD Gérard, DESCHARMES Michel à BORDE Philippe, LEMOINE Pascal à PETIT Florence, MARY Pierre à GAGNANT Thomas, PETIT Pascale à BAUDIN Claudine, PROVIN Emmanuel à PETIOT Claude, VAN-RYSEGHEM Isabelle à DEROZIERES Jean-Luc, VERVISCH Karine à BOCQUET Evelyne, WOJTYNA Lucienne à AUBRY Michel

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, YOT Olivier, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur HACKEL Claude

Membres présents..... 32
Absents ayant donné mandat de procuration..... 10
Absents..... 8
Votants..... 42

**OBJET : ANIMATION ET SUIVI OPERATION PROGRAMMEE DE L'HABITAT (OPAH)
CHOIX DU PRESTATAIRE**

Pour : 42	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0

Rapporteur : Monsieur Régis RENARD, Vice-Président

Monsieur le Vice-Président rappelle que la nouvelle convention OPAH 2025-2027 est signée entre l'Etat, l'ANAH et la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube.

L'OPAH 2025-2027 s'inscrit dans la continuité de l'OPAH qui a été menée entre 2011 et 2016 ayant concerné **220 logements** (propriétaires occupants et travaux d'amélioration) pour plus de 2,9 millions d'€ de subventions mobilisées pour un montant total de travaux dépassant 5 millions d'€.

Suite à une étude pré-opérationnelle menée entre 2021 et 2024, la mise en place de ce dispositif a été approuvée lors de la réunion du Conseil de Communauté du 4 avril 2024 avec les objectifs quantitatifs de réhabilitation de 105 logements sur 3 années dont :

- 99 logements de propriétaires occupants
- 6 logements de propriétaires bailleurs

Pour assurer le suivi et l'animation du dispositif, il convient de recruter un opérateur. Pour ce faire un marché passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert a été lancé le 20 septembre 2024 et a fait l'objet d'un avis d'information au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres était fixée au 21 octobre 2024.

Une seule offre a été déposée : URBAM Conseils SAS.

La Commission d'Appel d'offres réunie le 13 novembre 2024 a examiné l'offre et propose de retenir la proposition de URBAM Conseils SAS pour :

- un montant de rémunération fixe annuelle de 34 650 € HT soit 41 580 € TTC
- un montant de marché global sur trois années de : 103 950 € HT soit 124 740 €
- une tarification part variable 150 600 € HT soit 180 720 € TTC sous réserve de la gestion des 105 dossiers quantifiés.

Pour information, renseignements pris auprès de l'ANAH, l'engagement prévisionnel de l'ANAH sur ce marché d'animation et de suivi OPAH s'élèverait à 244 368 € sous réserve d'atteinte des objectifs quantitatifs susvisés. Ainsi, l'autofinancement de cette opération pour la collectivité serait de 61 092 € pour la durée du marché qui est de trois années.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur le Vice-Président le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de URBAM Conseils SAS pour :
 - ✓ un montant de rémunération fixe annuelle de 34 650 € HT soit 41 580 € TTC
 - ✓ un montant de marché global sur trois années de : 103 950 € HT soit 124 740 € TTC
 - ✓ une tarification part variable d'un montant de 150 600 € HT soit 180 720 € TTC pour la gestion des 105 dossiers quantifiés.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des actes se rapportant à ce marché

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,

Monsieur HACKEL Claude



Pour extrait conforme,

Philippe BORDE,

Président

